



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/06-35

Objet : Autorisation de prolongation du marché d'entretien des réseaux et équipements d'assainissement publics Avenant n°2

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-sept juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h05, délibération n°4), Jérôme FENAILLON.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gérard PARFAIT
Christine CAILLAT à Isabelle TRAPPIER
Axel FAIVRE à Dominique GERBERT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Christelle BARDEILLE à Florent BORON
Thomas BATIGNE à Monsieur le Maire
Nathalie ZENOU à Jérôme FENAILLON
Stéphanie NOGUES à Sophie LAFEUILLADE

Absents :

Sylvie SORMAIL,
Clotilde FRETÉ
Jean-Philippe ANTOINE
Eric FROMMWEILER

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/06-35 : Autorisation de prolongation du marché d'entretien des réseaux et équipements d'assainissement publics Avenant n°2

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT la délibération N°2019-06-46 du 20 juin 2019 relative à l'attribution du marché d'entretien des réseaux et des équipements d'assainissement publics de la ville de Saint-Nom-la-Bretèche,

CONSIDERANT la délibération N°2022/02-04 du 15 février 2022 relative à l'avenant n°1 de transfert de SARP OSIS à SÉCHÉ ASSAINISSEMENT,

CONSIDERANT que le marché conclu en 2019 entre Saint-Nom-la-Bretèche et la société SECHE ASSAINISSEMENT arrive à échéance le 18 juillet 2023 et qu'il est nécessaire de le prolonger à compter du 19 juillet jusqu'au 31 décembre 2023,

CONSIDERANT le projet d'avenant n° 2 de prolongation du marché d'entretien des réseaux et des équipements d'assainissement publics de la ville,

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale « travaux, Urbanisme », en date du 19 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'avenant n° 2 portant sur la prolongation du marché 2019MA04 arrivant à échéance le 18 juillet 2023.

DIT que la prolongation est conclue pour une durée de 166 jours à compter du 19 juillet jusqu'au 31 décembre 2023.

DIT sur les crédits sont inscrits au BP de la commune.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 29 juin 2023

Le secrétaire de séance

Gérard PARIBAUD par délégation
Le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 29/06/2023

Document rendu exécutoire le 29/06/2023

Certifié par le Maire

